

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 3703

présenté par

M. Meurin, Mme Auzanot, M. Allisio, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bilde, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne et M. Tivoli

ARTICLE PREMIER

Supprimer l’alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L’alinéa 21 vise à « renforcer l’égalité de genre en agriculture ».

Les politiques publiques qui se déclinent dans les alinéas 21 et suivants pour l’installations d’exploitants agricoles ont comme premier objectif de renforcer l’égalité de genre en agriculture. Est-ce bien la priorité de l’agriculture dans les années à venir ? L’entrée des femmes dans l’agriculture est une réalité ainsi que le rappelle l’étude d’impact :

« Le taux de féminisation pour l’ensemble des installés s’établit à environ 39 %. Parmi les jeunes installés (40 ans et moins), la part des femmes est d’environ 32 %. Parmi les installations tardives

(plus de 40 ans) - hors transfert entre époux - les femmes sont majoritaires (50,1 % en 2021 contre 51,8 % en 2020, et 58 % cinq ans plus tôt) » (données MSA).

Pour autant, l'agriculture de demain doit-elle être prioritairement dédiée à l'égalité femme-homme ou alors doit-elle plutôt être un secteur qui assure aux agriculteurs un revenu digne ? Au coeur des revendications des agriculteurs, c'est bien cette question économique qui doit primer.